Nations Unies

S/PV.5670



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5670e séance

Lundi 30 avril 2007, à midi
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	Mme Asmady
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Soler Torrijos
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Bader
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2007/213)

07-32355 (F)

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2007/213)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/240, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique. Les membres sont également saisis du document S/2007/213, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/212, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne tout d'abord la parole au représentant du Qatar, qui souhaite faire une déclaration avant le vote.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, à la fin de votre présidence du Conseil de sécurité. Au cours du mois écoulé, nous avons été saisis de questions qui revêtent la plus grande importance pour l'humanité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que nous nous sommes employés à régler ces questions conformément à ce que nous dictait notre conscience.

Depuis le début de notre mandat au Conseil de sécurité, ma délégation s'est montrée disposée, et est toujours disposée, à traiter de toutes les questions dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, tout en tenant compte de façon positive de considérations politiques. Cela est vrai pour le Soudan, qui a demandé l'aide de l'ONU pour régler certains problèmes internes qui requièrent l'appui constructif et transparent de la communauté internationale.

Nul ne peut nier que le Soudan a pris de nombreuses mesures positives en partenariat avec l'ONU et l'Union africaine, comme la déclaration faite à la presse par le Président du Conseil de sécurité le 16 avril 2007 l'a souligné. Ce qu'il faut à présent, c'est une aide, fournie dans un esprit d'encouragement et de respect mutuel, afin de préserver ce qui a été réalisé, de construire sur cette base et de protéger cet acquis contre toute incidence négative.

Le projet de résolution que nous allons adopter a pour but de renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui a été créée conformément à la résolution 1590 (2005), concernant l'Accord de paix global au Soudan. Nous voudrions remercier nos collègues qui ont présenté le présent projet de résolution. Nous leur avons fait part de nos observations et réserves, après avoir examiné la première version du projet. Nous pensions que le projet de résolution dépassait l'objectif visé et abordait diverses questions pour lesquelles il existe d'autres mécanismes. Nous avons également relevé que les termes du projet de résolution ne correspondaient pas à l'évolution positive constatée récemment dans la relation entre le Soudan et l'ONU, que nous avons hâte de renforcer.

Les divergences de vues qui sont apparues lors de l'examen de la version initiale du projet de résolution a empêché le Conseil de parvenir à un consensus, alors que la date d'expiration du mandat de la MINUS approchait. C'est pourquoi la délégation qatarienne a décidé de présenter un projet de résolution demandant un renouvellement technique spécifique du mandat de la MINUS, qui serait une autre solution possible pour le Conseil, le cas échéant. Cependant, au dernier moment, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un accord et une réaction constructive de l'auteur du projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis. Nous nous félicitons de cette réaction, qui a débouché sur une convergence de vues et un règlement qui nous ont permis de donner notre accord à l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Pour terminer, ma délégation tient à préciser qu'elle attache beaucoup d'importance à l'action collective, qui permet de traiter de chaque cas dans les limites autorisées, sans l'associer à d'autres questions et en application des principes de professionnalisme et de transparence. C'est la meilleure façon de servir

l'humanité et de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1755 (2007).

Étant donné qu'il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste au titre des explications de vote après le vote, le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.